

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 25 mai 2018 pour le jeudi 31 mai 2018 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

### **Compte rendu Conseil Municipal**

**Séance du 31 mai 2018**

N° 45

#### **Présents :**

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire,

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

Mme FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mmes FRANCK Isabelle, EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, Mmes NAGA Cécile, ECOCHARD Laurence, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

**Excusée :** Mme DUFOUR Françoise, Mr CHABAUD Gilbert, Mme PONCETY Claire, Mr PERROT Marc, Mr PIVET Sylvain, Mr COQUELET Christophe, Mme MICHAUD Gaëlle.

**Absente :** Mme MOREL Rachel.

Mme DUFOUR Françoise a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr CARTE Claude.

Mr CHABAUD Gilbert a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr FLOCHON Jean-Yves.

Mr PERROT Marc a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mr PIVET Sylvain a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr RICHONNIER Romuald.

Mr COQUELET Christophe a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mme MICHAUD Gaëlle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TRENTESAUX Claudine.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 45 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Claude CARTE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 avril 2018.

### **QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)**

#### **1.1. – SIEA : modification des statuts**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération. Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante : «*Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical.*».

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient précédemment les fonds de concours, mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense pour la commune en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire.

**Décision** : avis favorable à l'unanimité.

## **1.2. – Conseil d'agglomération du lundi 28 mai**

Mme Isabelle Franck, déléguée communautaire, présente les principaux éléments de la réunion du lundi 28 mai.

Le Conseil communautaire a ouvert la séance en rendant un hommage à Olivier BAVOUX.

L'ordre du jour a été principalement consacré à l'approbation des comptes administratifs 2017 comprenant 1 budget principal et 14 budgets annexes (41 auparavant).

Avec un budget de fonctionnement 2017 à 110.2 M€, c'est une 1<sup>ère</sup> année « Post fusion » qui veut montrer qu'elle a tenu ses engagements, notamment avec la continuité des services publics auprès des usagers, la création des pôles territoriaux, le début de l'harmonisation (fiscale, compétences, tarifs...) même s'il reste encore beaucoup à faire. C'est aussi la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement des services communs avec gratuité du service ADS pour l'ensemble des communes membres de la CA3B. C'est également une 1<sup>ère</sup> année avec un bonus financier de 3 542 711 € grâce à un gain sur le FPIC de 2 556 155 € et de 986 616 € sur la DGF (dotation globale de fonctionnement). Même si ce bonus était attendu, il est toujours bon de le voir se confirmer.

Le budget d'investissement s'élève à 48.7 M€ sans augmentation des taux de fiscalité, hors effet de lissage, avec principalement la poursuite des investissements et grands projets engagés par les ex EPCI mais avec un faible taux de réalisation qui devra progresser.

### Budget principal :

#### 1 – Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 59.8 M€ avec un taux de réalisation de 91.2 %. Les charges de personnel représentent 33 %.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 70.4 M€ avec un taux de réalisation de 93.9% 63.5 % sont des produits de la fiscalité. L'évolution du panier fiscal entre 2016 et 2017 est de 3.46 % avec une recette fiscale augmentée de 3.23 %

On rappelle que la Communauté d'Agglomération a voté l'harmonisation des taux sur le territoire et qu'afin de réduire l'impact, un lissage a été adopté :

- Sur 6 ans pour les ménages
- Sur 12 ans pour les entreprises.

## 2 – Investissement

Les dépenses d'investissements du budget principal s'élèvent à 27.6 M€ avec un taux de réalisation de 60 %. Les principaux investissements 2017 concernant le stade Verchère, le site Ainterexpo, le Carré Amiot, la voie verte, la rocade sud-est, et différents travaux de voirie.

Les recettes d'investissements s'élèvent à 19.1 M€ avec un taux de réalisation de 57 %.

L'effet de la fusion permet à la CA3B de disposer d'une capacité d'autofinancement brute de 10.6 M€ et à une capacité de désendettement de 4 années (5.7 en 2016).

Les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité.

### Transport et mobilité :

Quatre conventions de transfert ont été approuvées.

Elles concernent les transferts des lignes de transports scolaires et des lignes intra muros à la CA3B au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Cela concerne 230 lignes qui sont transférées du CD 01 à la Région et de la Région à la CA3B avec différentes modalités de gestion.

La 1<sup>ère</sup> convention est entre la Région et la CA3B pour les transports scolaires, ce qui concerne 12500 (7500+5000) élèves à transporter à la rentrée pour un montant de 4 876 062 € avec la création de 2 postes supplémentaires.

La 2<sup>ème</sup> convention entre le CD 01 et la CA3B afin de pérenniser l'activité de la RDTA le temps qu'elle se réorganise (07/2019) pour un montant d'environ 1 500 000 €.

La 3<sup>ème</sup> concerne les lignes régionales traversantes qui passent par des points scolaires de notre territoire afin de mutualiser nos moyens (Ambérieu-Bourg, Macon-Bourg et St Julien/Suran-Bourg) pour une compensation financière de la CA3B à la Région de 330 €/an/enfant.

Et enfin la 4<sup>ème</sup> est une convention intermodale entre la Région, le CD01 et la CA3B sur certaines lignes régulières pour compenser la différence de prix du ticket.

Ces conventions assurent que le service sera assuré suite au transfert imposé par la loi sans incidence sur les usagers à la rentrée scolaire.

A compter du 15/06, les formulaires de souscription d'abonnement (qui sera de 20 €/an/enfant) seront distribués aux familles. Ils sont à compléter avant le 15/07.

### **1.3. – Sapeurs-Pompiers : nouveau système d'alerte**

Mr le Maire, en lien avec M. Claude Carte, présente le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en mairie de Ceyzériat, à l'initiative des responsables du Service départemental d'incendie et de secours, le mercredi 16 mai.

Le président du SDIS a tout d'abord rappelé la structure du service départemental, qui met en évidence la forte implication des sapeurs-pompiers volontaires, issus des centres de secours et des CPINI. Ces derniers restent en nombre important dans l'Ain, avec 169 corps communaux, dont plus de la moitié conservent un caractère opérationnel reconnu. Le CPINI de Ceyzériat rentre à l'évidence dans cette catégorie, puisqu'il possède tous les critères en matière d'efficacité : un nombre de pompiers formés importants, du matériel suffisant et aux normes, une disponibilité pour les interventions.

Le président du SDIS a indiqué qu'il souhaitait voir renforcé le cadre opérationnel des CPINI afin d'accroître leur reconnaissance et dans le prolongement alléger la mission des Centres de secours.

L'objet principal concernait le système d'alerte, qui fera l'objet d'un investissement important, porté financièrement par le SDIS et le Conseil départemental. Fin 2018, début 2019, les pieds de sirène seront supprimés au bénéfice de nouveaux bips affectés aux Pompiers. Il en sera dès lors fini de la sonnerie de la sirène.

La commune aura simplement à charge un forfait annuel d'entretien, estimé entre 600 et 700 €, qui viendra se substituer aux charges afférent jusque-là aux bips et au fonctionnement de la sirène. Monsieur Carte indique que les échanges ont également permis de réaffirmer le cadre opérationnel de nos pompiers pour le contrôle des poteaux d'incendie.

## **QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)**

### **2.1. – Forêt**

#### ➤ Décision modificative pour délimitation bois Damien

Monsieur Claude Carte expose au Conseil Municipal que les travaux de délimitation du bois Damien et Mont-muret sur la commune de Ramasse sur 40 ha et représentant 1km d'ouverture avaient été inscrits en 2015 et en report depuis 2 ans. Le reste à réaliser avait été utilisé sur d'autres travaux forêt.

Ils seront finalement effectués par l'ONF cette année d'où le besoin de procéder à un virement de crédits sur l'opération « aménagement forêt » d'un montant de 6 200 € TTC.

Décision : accord à l'unanimité.

#### ➤ Valorisation de deux parcelles en bois énergie

Nous avons toujours du retard sur le suivi annuel du plan d'aménagement et d'exploitation.

4 parcelles sont ainsi déjà marquées et griffées par l'ONF pour un volume moyen de 300 m<sup>3</sup> de bois de chauffage par parcelle.

L'affouage ne suffisant pas à équilibrer ce planning d'exploitation (besoin annuel de l'ordre de 240 m<sup>3</sup>) Mr Claude Carte propose par conséquent de vendre sur pied 2 parcelles (18 et 9) à l'entreprise EDE sous maîtrise de l'ONF. L'entreprise est spécialisée dans ce type d'abattage, le bois étant décheté sur place et transporté ensuite par camions pour alimenter des chaufferies dont celle de Bourg.

En accord avec l'ensemble de la commission et les garants, le choix de n'exploiter que deux parcelles semble un bon compromis.

- Préservation pour les affouages futurs,
- Pas de déforestation trop importante pour l'équilibre de l'environnement,
- Volume néanmoins suffisant pour intervention de ce type d'entreprise,
- Prix de vente intéressant à 6 € minimum le stère, avec une recette de l'ordre de 6 000 €,
- Surveillance et contrôle des coupes par l'ONF,
- Impact visuel en bord de traces limité par le choix des parcelles,
- Ressource à venir par exploitation des grumes feuillus et pins à vendre en amont avec reprise des résidus.

Les membres du conseil qui le souhaitent seront informés des dates d'intervention (fin d'année).

### **Haie sapins plateaux sportifs Domagne**

Il a été constaté que de nombreux sapins se dessèchent et demandent par sécurité à être bientôt abattus.

Une expertise ONF a été demandée pour vérifier qu'au-delà de l'évolution pressentie de ce type d'arbre sur notre commune, il n'y ait pas une attaque parasitaire au vu du nombre concerné.

Mr Carte demande aux conseillers de bien vouloir réfléchir au remplacement de cette allée par d'autres types de feuillus (haie ou autre) dans l'attente d'une programmation à plus ou moins long terme qui semble inéluctable, pour un abattage total.

## **2.2. – Décision modificative pour achat mobilier urbain (potelets)**

Monsieur Claude Carte informe l'assemblée qu'une reprise complète des potelets de l'entrée du village côté Revonnas (carrefours Morillon et Fortunat) est nécessaire, au vu des dégradations successives depuis plusieurs années. En outre, l'impact esthétique sera amélioré par une harmonisation des potelets. Montant du virement de crédits nécessaire : 5 600 € sur l'opération voirie.

Décision : accord à l'unanimité.

## **QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)**

### **3.1. – Travaux en cours :**

**Ancienne mairie**, avancement des travaux :

DUCROZET : maçonnerie totalement terminée

BOZONNET : serrurerie totalement terminée

RICHIER G : électricité totalement terminée

ADS/BOUVARD : élévateur réalisé à 95% ; reste à poser les tôles diverses de finitions.

SCHINDLER se met en rapport avec ADS pour carte SIM, et nous propose une extension de contrat d'entretien qu'ils ont déjà avec la mairie, concernant l'ascenseur de l'école primaire.

CHICHOUX : peintures réalisées à 90 %, reste finition des soubassements, et diverses retouches.

MDR : finition des soubassements bois dans la salle des mariages.

CLERE : radiateur hall à remplacer rapidement.

**Ancienne mairie** : Réfection des peintures et sols du couloir, création d'un vestiaire. L'entreprise Chichoux interviendra lors des prochaines vacances scolaires.

**Ecole primaire** : Entretien concernant les peintures intérieures du bâtiment. L'entreprise Chichoux interviendra au cours des vacances d'été pour la réfection des peintures des deux halls restants.

**Extension parking Bouvard** : L'entreprise BREVET a terminé la construction des murs 1 et 2 longeant la route de Jasseron. L'entreprise RICHARD TP a commencé le 29 mai les terrassements du parking ainsi que la construction du mur en limite « Richemont ».

La clôture séparative entre le parking et le bâtiment « ADAPEI » sera réalisée en suivant.

**Local des chasseurs** : Agrandissement du parking du « pavillon Saint Hubert ». 42 ml de tuyaux PVC de Ø 400 ont été posés dans les fossés par les chasseurs. Le terrassement et la mise en œuvre des matériaux constituant la plateforme ont été réalisés par l'entreprise D. Blanchard. Les matériaux (160 t) sont pris sur le quota de la commune. La commune livrera quelques tombereaux de matériaux plus fins, que les chasseurs mettront en œuvre en couche de finition.

**Travaux CA3B** : Entreprise EUROVIA, les premiers travaux ont été réalisés :

- Ilot directionnel chemin de la Charbonnière.

- Poutre de rive, chemin de la Charbonnière.

- Reprise de profil de la chaussée au Mont July.

- Modification du tracé des bordures angle parking Bouvard (boulangerie).

- Passerelle des vendangeurs (en cours).

- Chemin des Platières : le revêtement de la chaussée a été effectué. Des malfaçons ont été relevées concernant les pentes en travers de chaussée. Une réunion de chantier a eu lieu entre entreprise, commune et riverains, afin de définir les correctifs à mettre en œuvre.

Travaux de voirie restant à effectuer :

- Trottoirs devant la poste/rd52 (09/2018).
- Chemin de la Grande Fontaine (09/2018).

**Forêt** : En protection du drainage des allées de la forêt, un curage de fossés a été effectué sur une longueur de 1100 ml.

**Carrefour des Soudanières** : L'entreprise FAMY a commencé les travaux de modification du carrefour le 28 mai.

Phase 1 :

Réalisé : pose d'une nouvelle clôture en limite de domaine public.

En cours : terrassement pour création du fond de forme.

Construction du corps de chaussée en concassé 0/80.

Pose de canalisations pour les nouvelles grilles et avaloirs.

Phase 2 :

Arrêt de l'entreprise FAMY.

SIeA/Orange : déplacement/enfouissement des réseaux de communication.

**Ilot Bouvard** : partie SEMCODA, plateformes bâtiments, sous-sol/garage/emplacements ascenseurs : 95% réalisés.

Partie bâtiment communal : attente des derniers plans de réservations des canalisations.

Une étude de faisabilité concernant une réserve d'eau communale est à l'étude (mairie/bureau d'étude DELERS). Cette citerne serait raccordée sur le réseau eaux pluviales du bâtiment communal et serait située dans la partie communale talutée : à suivre.

## **QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)**

### **4.1. – Commission du 28 mai 2018**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

WAGNER Marcel

Sur un terrain situé chemin des Billets

Parcelle(s) N° 377p Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 801 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

DO NASCIMENTO Freddy

Sur un terrain situé Allée Bellevue

Parcelle(s) N° 208p Section AD située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1200 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

A LA MAISON

Sur un terrain situé 654 ZA de Domagne

Parcelle(s) N° 1855 Section A située(s) en zone UX

D'une superficie totale de 2518 m<sup>2</sup>

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE

## **PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

MEGARD Fabien

Sur un terrain situé Chemin de l'Achar

Parcelle(s) N° 463p Lot N° 3 Section AL située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 900 m<sup>2</sup>

POUR MODIFICATION CONSTRUCTION, MODIFICATION DE CHASSIS ET FACADE

SAS LES ECURIES DU BUGEY

Sur un terrain situé Les Rochettes

Parcelle(s) N° 1451, 1422, 1412, 1867, 1860, 1454, 1849, 1420, 1423, 1425, 1421, 1446, 1862, 1418, 1765 & 1419 Section C située(s) en zone Ad

D'une superficie totale de 23610 m<sup>2</sup>

POUR MODIFICATIONS DIVERSES

## **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

RAYMOND Benjamin

Sur un terrain situé 905 route des Soudanières

Parcelle(s) N° 225 Section AC située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 615 m<sup>2</sup>

POUR LA RÉFECTION DE FAÇADE

SAUTIERE Patricia

Sur un terrain situé 895 route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 118 Section AC située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1528 m<sup>2</sup>

POUR LA POSE D'UN AUVENT EN FAÇADE SUD EST

SELARL PHARMACIE DE CEYZERIAT

Sur un terrain situé 2 avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 90 & 91 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 583 m<sup>2</sup>

POUR LA MODIFICATION DES FAÇADES

CHAURAND Sabine

Sur un terrain situé chemin de la Gare

Parcelle(s) N° 88 Section AE située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 760 m<sup>2</sup>

POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE OUEST

GARNIER-THOMAS Denis

Sur un terrain situé 6 rue Pierre de Coubertin

Parcelle(s) N° 226 Section AB située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 831 m<sup>2</sup>

POUR LE REMPLACEMENT D'UNE FENÊTRE PAR UNE PORTE-FENÊTRE

CATHERIN Rudolph

Sur un terrain situé chemin de la Grande Fontaine

Parcelle(s) N° 417 & 420 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 2925 m<sup>2</sup>

POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

RONGIER Fabienne

Sur un terrain situé 64 allée de la Vallière

Parcelle(s) N° 1077 Section D située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 892 m<sup>2</sup>  
POUR EXTENSION DE LA MAISON D'HABITATION

PLAZA PEREZ Guy  
Sur un terrain situé 398 chemin de Schall  
Parcelle(s) N° 388 Section AI située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 1700 m<sup>2</sup>  
POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

BERGERET Johanne  
Sur un terrain situé 83 rue Samuel Guichenon  
Parcelle(s) N° 2027 Section A située(s) en zone 1AU  
D'une superficie totale de 586 m<sup>2</sup>  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN

### **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé L'Epinet  
Parcelle(s) N° 1092, 1101 & 1104 Section D située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 2707 m<sup>2</sup>  
VENTE MONNERIE / PODDA \_ LAGENAITE

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé L'Engorgère  
Parcelle(s) N° 649 & 650 Section D située(s) en zone A  
D'une superficie totale de 611 m<sup>2</sup>  
VENTE MONNERIE / PODDA \_ LAGENAITE

## **QUESTION N° 4 – Affaires scolaires** **(C. TRENTESAUX)**

### **4.1. – Commission rythmes scolaires**

Suite à la demande des représentants de parents d'élèves, une réunion a eu lieu le 2 mai en présence de Monsieur le Maire, des membres de la commission scolaire, des 2 directrices d'école, d'un enseignant de chaque école et des représentants de parents d'élèves.

Cette réunion avait pour objet les nouveaux horaires à mettre en place pour la rentrée 2018.

Les horaires proposés, à savoir notamment la pause méridienne de 11h30 à 13h30 ou de 12h à 14h ont fait l'objet de nombreuses discussions tant sur le plan pédagogique que sur le plan vie pratique.

Après en avoir débattu, il a été décidé d'un commun accord des participants d'adopter les horaires 8h30-12h et 14h-16h30 pour la prochaine rentrée.

Toutefois un questionnaire sera présenté par les représentants de parents d'élèves à toutes les familles dès le mois de janvier 2019 en vue de maintenir ou de changer les horaires pour la rentrée 2019.

### **4.2. - Personnel :**

Mme Pauline Danjean, assurant les fonctions d'assistance au personnel enseignant à l'école maternelle, est en arrêt maladie depuis le 28 mai. Elle sera remplacée par Mme Marjorie Bourdin à partir du 1er juin 2018 et pendant son congé maternité à compter du 3 septembre 2018.



## **QUESTION N° 5 – Associations sportives, collège, CCAS** **(C. TAVEL)**

### **5.1. – Journée des associations**

Mme TAVEL rappelle au conseil que la journée des associations se tiendra cette année à Ceyzériat le 1<sup>er</sup> septembre de 9 h à 12 h au gymnase du collège.

Comme les autres années, elle réunira aussi les associations des villages de Revonnas, Montagnat et Saint Just.

### **5.2. – Planning des salles**

Mme TAVEL informe le conseil que le planning en journée de Domagne a été fait le 22 mai au collège.

La salle de Domagne sera occupée tous les matins de 8h à 12h par l'EREA et les élèves du collège. Les après-midi seront présents les écoles et l'ADAPEI.

Le planning en soirée des 2 gymnases de Ceyzériat sera étudié le 13 juin à Montagnat.

Le planning des salles des bâtiments communaux sera étudié quant à lui le 14 juin.

### **5.3. – Tournoi de foot**

Tournoi de foot de l'ascension.

Ce tournoi est une grande réussite, avec une très bonne organisation.

Environ 800 jeunes ont participé sur le jeudi et le samedi.

### **5.4. – Farfouille basket**

Une réussite à tous les niveaux : exposants, météo, cohabitation avec les matchs de foot.

## **QUESTION N° 6 – Questions diverses**

### **6.1. – Edition**

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la prochaine sortie d'un livre écrit par Monsieur Antoine Lefébure, domicilié à Mont-July, sur les écoutes secrètes pendant la seconde guerre mondiale. Cet ouvrage, d'envergure nationale, a d'ores et déjà fait l'objet d'une couverture médiatique importante, et il fera l'objet d'une présentation officielle à Bourg-en-Bresse, à la librairie du théâtre le vendredi 15 juin.

En accord avec l'auteur, Monsieur le Maire propose que la bibliothèque municipale s'associe à cet événement sous la forme d'une conférence dédicace, qui sera proposée le lundi 18 juin à 18 heures à Ceyzériat.

### **6.2. – Demandeurs d'emploi**

	Total	H	F	I	N.I.
<u>Mai 2018</u> :	148	76	72	122	26

Les prochaines séances du Conseil sont fixées au jeudi 5 juillet (PLU) et 12 juillet 2018 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,